

NOUVEAU PROGRAMME FIDELITE BEAUGRENELLE

Dans le cadre du nouveau programme de fidélité que souhaite mettre en œuvre Beaugrenelle, la société Coniq a été retenue comme prestataire partenaire, afin d'assurer la conception, la mise en place et l'animation de son programme. Vous trouverez, ci-après, le fonctionnement du nouveau programme de fidélité – version Flexible.

Dans le cadre particulier de votre enseigne, vous bénéficiez d'une certaine flexibilité vous accordant la possibilité :

- De permettre aux membres du programme de collecter des points lors de leurs achats dans votre magasin, mais de ne pas utiliser de bons d'achat. Vous n'êtes donc pas soumis à l'obligation d'accorder des remises aux membres du programme.
- Vous pourrez permettre l'utilisation des bons d'achat sur des plages horaires définies.
- Vous pourrez permettre l'utilisation de bons d'achat en excluant certaines marques et catégories de produits.
- Vous pourrez si vous le souhaitez proposer des offres et remises ponctuelles aux membres du programme.

L'information devra simplement être communiquée aux membres des équipes en magasin, afin qu'ils respectent les mesures que vous souhaitez appliquer.

Ne pouvant effectuer aucune restriction au niveau de l'affichage des remises via les scanners, le centre commercial Beaugrenelle, la société Apsys ainsi que la société Coniq ne pourront en aucun cas être tenus responsables si les mesures définies ne sont pas appliquées par les équipes en magasin.

Le nouveau programme de fidélité :

1/ Objectifs

- Augmenter la fréquence de visite des clients
- Augmenter le panier moyen dépensé
- Disposer d'une connaissance clients approfondie
- Permettre une communication ciblée avec les clients membres du programme

Les clients pourront devenir membres via le site internet de Beaugrenelle Paris (<https://www.beaugrenelle-paris.com/programme-fidelite>), en magasin ainsi qu'à l'accueil de Beaugrenelle. Les clients membres pourront choisir d'avoir une carte de fidélité physique ou dématérialisée. La carte physique sera remise à l'accueil de Beaugrenelle ou en magasin.

2/ Valorisation de l'enseigne participante. La communication sera assurée via les outils de communication suivants :

- o Leaflet dédié mis à disposition à Beaugrenelle ;
- o Mise en avant sur le site Internet de Beaugrenelle ;
- o Mise en avant sur les réseaux sociaux de Beaugrenelle ;
- o Envoi de plusieurs newsletters Beaugrenelle : au moins 4 par an ;
- o Mise en avant sur les écrans Decaux situés dans Beaugrenelle.

Reportings mensuels contenant des détails des transactions effectuées dans votre boutique. Ce rapport des indicateurs macros sur les performances globales du programme dans le centre. Un

exemple de reporting est fourni en Annexe 1. La mise à disposition d'un catalogue de récompenses venant récompenser les clients membres en fonction de leur statut.

3/Comment fonctionne le nouveau programme de fidélité Beaugrenelle

- Fonctionnement à point et bons d'achat

Les membres du programme collectent 1 point pour chaque euro (€) dépensés dans les boutiques et restaurants participants. Pour chaque palier de 100 points, donc de 100€ dépensés, le membre obtient un bon d'achat de 5€. Ce bon d'achat évolue par palier de 100 points. Permettre aux membres de collecter des points lors de chaque transaction encourage une augmentation de la fréquence de visite, de la valeur du panier moyen, ainsi que du trafic en magasin. Une semaine avant l'expiration du bon d'achat, le membre recevra un email lui rappelant que son bon d'achat va expirer. Que le membre décide d'utiliser son bon d'achat ou non, il conserve l'historique de ses points, lesquels permettent de déterminer un statut.

Le client peut ainsi décider d'économiser ses points pour atteindre des paliers supérieurs et donc débloquer un bon d'achat plus élevé :

- 100-199 points disponibles = bon d'achat de 5€ utilisable pour un minimum d'achat de 50€ dans les enseignes participantes
- 200-299 points disponibles = bon d'achat de 10€ utilisable pour un minimum d'achat de 100€ dans les enseignes participantes
- 300-399 points disponibles = bon d'achat de 15€ utilisable pour un minimum d'achat de 150€ dans les enseignes participantes
- 400-499 points disponibles = bon d'achat de 20€ utilisable pour un minimum d'achat de 200€ dans les enseignes participantes
- 500-599 points disponibles = bon d'achat de 25€ utilisable pour un minimum d'achat de 250€ dans les enseignes participantes

Dans le cadre particulier de votre enseigne, vous bénéficiez d'une certaine flexibilité vous accordant la possibilité de permettre aux membres du programme de collecter des points lors de leurs achats dans votre magasin, mais de ne pas utiliser de bons d'achat. Vous n'êtes donc pas soumis à l'obligation d'accorder des remises aux membres du programme.

- Catalogue de services

Il existe deux statuts client, en fonction du total du nombre de points collectés. Le total du nombre de points collectés est calculé à partir du premier jour de l'inscription du membre au programme de fidélité.

- 0-1999 points collectés = Statut de base
- A partir de 2000 points collectés = Statut VIP

Une offre de bienvenue sera mise en place pour les nouveaux membres afin d'inciter à l'adhésion : un tote bag grand format, élégant avec un logo Beaugrenelle, contenant une sélection de goodies (en fonction des stocks des enseignes).

-

VIP : Il existera un catalogue de services pour le statut VIP, rassemblant des expériences exclusives et privilégiées réservées aux clients VIP (ex : visite privative du toit de Beaugrenelle avec coupe de champagne offerte, coaching beauté, ateliers de dégustation, etc...).

4/ Equipement :

Coniq installera d'ici juin 2019, un scanner au sein des boutiques, selon descriptif technique en pièce jointe.

- La mise en place d'un scanner et du logiciel de fidélisation associé ; ce scanner permettra de lire les code-barres générés lors de l'adhésion au programme de fidélité. Les codes sont uniques et attribués de façon personnelle ;
- Des opérations de maintenance, de réparation et de mise à jour de l'appareil mis à disposition.

5 / L'Enseigne

Les Enseignes, partenaires de Beaugrenelle :

- Faciliteront l'accès à leur boutique pour les opérations d'installation et de maintenance ;
- Feront la promotion du programme auprès de leurs clients ;
- Formeront tout leur personnel à l'utilisation de la solution Coniq ;
- Pourront proposer des offres visant à alimenter le catalogue de récompenses

Coniq reste l'interlocuteur privilégié des enseignes. Vous pouvez les contacter directement pour toute question relative au fonctionnement, au matériel, et de façon plus générale pour toute information sur ce programme :

L'Enseigne s'engage à maintenir son adhésion au nouveau programme de fidélité, et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

A l'issue de cette période, Beaugrenelle informera l'Enseigne de son souhait de poursuivre ce programme ou d'avoir recours à un autre système. Dans le cas de la poursuite du programme de fidélité, L'Enseigne pourra décider de prendre part au programme dans son intégralité en permettant l'utilisation des bons d'achat à partir du 1^{er} janvier 2020.

Protection des données

Les données personnelles collectées par Coniq dans le cadre de ce nouveau programme de fidélité, seront gérées et traitées par Coniq dans le respect de la réglementation RGPD.

Beaugrenelle se réserve le droit de modifier le programme de fidélité Beaugrenelle, de le remplacer par un autre programme de fidélité ou de le supprimer entièrement. Il s'engage à en informer l'Enseigne dans les meilleurs délais.

FAIT A PARIS, LE 18/06/2019

